CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E107343** **VALABLE JUSQU'AU** **20/05/2027**

ÉDITÉ LE 06/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006

Raison sociale : EURL AMENAGEMENTS EXTERIEURS BOIS

Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 26/03/2025

Capital : 1 000

13 RUE DE LA FONTAINE
67220 BREITENBACH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2006 B 644

Siret : 492 339 510 00017

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4029428

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000022468518004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000022468518004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 06 32 66 82 00 **Fax :**

Portable : 06 32 66 82 00

Responsabilité légale :
BLANQUART PHILIPPE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Site Internet : aeb-charpentes.fr

E-mail : aeb.charpentes@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 647 005 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	2	15/01/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/03/2026 11:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E107343** **VALABLE JUSQU'AU** **20/05/2027**

ÉDITÉ LE **06/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006
Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 26/03/2025
Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2006 B 644

Siret : **492 339 510** **00017**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 4029428

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000022468518004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000022468518004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **EURL AMENAGEMENTS EXTERIEURS BOIS**

13 RUE DE LA FONTAINE
67220 BREITENBACH

Téléphone : 06 32 66 82 00 **Fax :**
Portable : 06 32 66 82 00

Site Internet : aeb-charpentes.fr
E-mail : aeb.charpentes@gmail.com

Responsabilité légale :
BLANQUART PHILIPPE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	15/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.